

Monsieur et cher confrère,

Je me réjouis de voir par votre lettre, du 22 9th que vous
 êtes disposé à faire, ce que mon chargé et moi désirons
 ardemment, l'établissement d'Indianapolis. j'ai parlé
 au P. Moran de cet établissement dans les termes
 que je vous en ai parlé. j'y ai vu la seule sécurité
 que l'état en choses se offrait désormais, contre des
 malheurs que j'ai plus que jamais le droit de
 craindre, après ce qui se passe dans l'ét. j'y ai vu
 pour le moins, une plus grande garantie du bien
 que je dois y voir faire par vos fonds. j'ai
 regardé l'établissement comme certain; et j'ai
 promis par écrit de donner pour cela ce que nous
 réclamons. je suis prêt à accomplir ma promesse.
 Je n'ai point fait une condition de la
 translation du siège. Car cela ^{me} dépend par tout
 fait de moi. il se peut à la rigueur que la
 translation n'ait jamais lieu, bien que j'en, dans
 mon voyage fait faire un grand pas à la question.
 on m'a dit que vous ne vouliez plus de la Maison Nord. D'après
 ce que vous m'avez dit, je croyais qu'elle vous convenait.
 Je suppose que ce que vous voulez acheter, à la
 même valeur. ma souscription était en propor-
 tion

avec cette valeur. Si ce que vous avez en vue, est de
moins de valeur, cela pourrait changer ma souscription.
Vous penser au reste que j'acquiesçais pour le
Diocece un intérêt dans la propriété, ou l'usage
sans si absolument, un autre bien ~~vous~~ couvrirait
même qu'à Judianapolis, ce que néanmoins j'admettais
à prime, vous pourriez vous en expliquer par la
prochaine.

Si j'en avais qu'à répondre qu'à votre lettre je serais
trop long peut-être. Mais M. Martin m'a remis deux lettres
de vous, auxquelles il ne veut pas répondre. Il a raison, car
vous le charger d'une affaire qui n'est nullement la sienne et
je m'estime que vous avez eu devoir prendre cette voie, pour
détruire l'établissement de Birmingham. J'ai jeté au feu
l'une de ces lettres. Je réponds deux mots à l'autre. Il
se fait que la maison d'école soit malade, faite qu'elle
ait rendu malades vos deux fils. C'est ce que le frère
François vient de m'avertir. Il est fâché que vous
redonnez depuis trois ans. Mais il est très certain qu'au
fond de bien, que vous redonnez, je me refuse positivement
à donner un autre chambre. vous feriez
même, croyez moi, de visiter vous même vos
établissements, que de vous en tenir avec satisfaction
d'une fièvre qui ne compend pas plus la mission,
qu'une relique gardée dans une boîte à coton. Pour
moi je m'estime de tant de heurte de votre part

d'un trait de plume briser un établissement tout d'un
coup et sans réflexions préalables!... vous voyez donc
qu'une fois, un établissement formé, il dépend de
vous seulement de le briser? quel prêtre en quel
évêque accepterait est arbitraire?...

un mot de plus et je finis. à en juger par
ce que j'ai vu en de vos jours, et par ce que j'ai
entendu, je suis portée à croire qu'une des choses
la plus importantes à leur éducation leur manque
complètement. ils n'ont pas l'esprit de sacrifice
ils veulent le confort. ils le veulent d'un prêtre
qui ne s'a pas pour lui-même. un M. Martin
lui a échoué de la conversation et du commerce

de l'innocence. il lui a tenu à cœur
de l'innocence. quand j'entends parler de
Développement que vous voulez donner aux
de la vie, dans tant de biens à la fois,
je ne puis m'empêcher de regretter qu'on
prenne un enfant ou un adolescent pour
un homme mûr, qu'on veuille élever
leur, avant d'avoir un commencement de
face aux dépenses. ce est noté pourrait couronner
n'est-il chose à craindre! il y a la réponse à bien des
demandes. de vive vite je pourrais vous en donner
bien d'autres par écrit, pour dire peut-être qu'en vous
trop. donc adieu, votre humble et respectueux serviteur

+ Ed. G. De Vire



Rev. Sir,
South bend,
Ja.

5

in favor
of
the
...